

26 juin 2008

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

DELACHAUX SA
(Euronext Paris)

1 - Par courrier du 26 juin 2008, la société FIL Limited (1) (P.O Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juin 2008, par suite d'une acquisition d'actions DELACHAUX, le seuil de 10% du capital de la société DELACHAUX et détenir 1 299 140 actions DELACHAUX représentant autant de droits de vote, soit 10,01% du capital et 6,71% des droits de vote de cette société (2).

2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« FIL Limited [...], effectue la présente notification pour le compte de ses « mutual funds » et sociétés de gestion respectifs.

FIL Limited n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société DELACHAUX SA, ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes aux organes de direction ou de surveillance de la société.

FIL Limited n'agit pas de concert avec une quelconque tierce partie.

FIL Limited envisage de poursuivre ses achats sans pour autant exclure la possibilité de procéder à des cessions, selon les conditions de marché. »

-
- (1) FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity International (cf. communiqué du 24 avril 2008).
- (2) Sur la base d'un capital composé de 12 974 731 actions représentant 19 351 570 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.